

# LES ÉOLIENNES DE MAILHAC- SUR-BENAIZE



## Mailhac-sur-Benaize participe à la transition écologique

Mailhac-sur-Benaize s'engage dans la transition écologique en développant deux projets de production d'énergie renouvelable :

- une centrale photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne mine à ciel ouvert des Masgrimauds
- et un parc éolien dont l'enquête publique se déroulera du 4 février au 8 mars 2019.

### LES CHIFFRES CLÉS

**7 éoliennes**

**180 m**  
en bout de pale

**23 MW**  
de puissance totale  
maximale

**000 000 €**  
de retombées fiscales  
pour les collectivités  
locales

**7 millions d'€**  
de retombées du chantier  
pour les entreprises  
locales

**1 400 heures**  
par an de travail pour la  
maintenance du parc

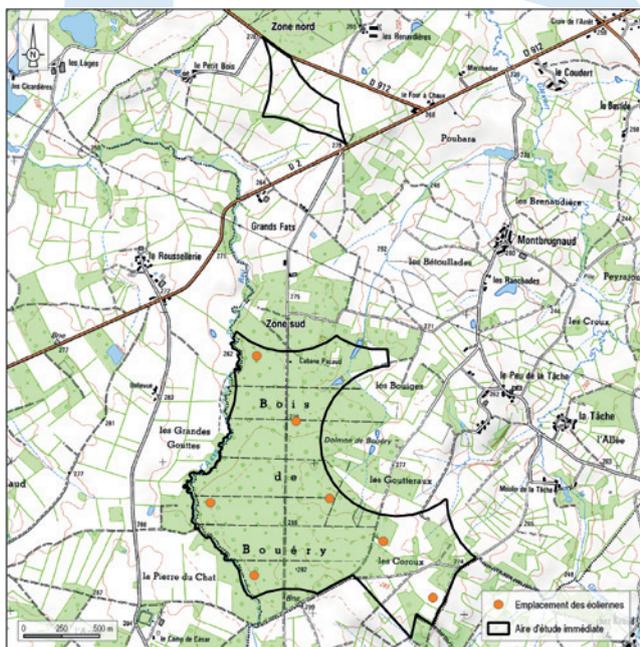
### Sept éoliennes intégrées dans leur environnement

Le site présente plusieurs avantages :

- Il est situé à plus de 3 km des bourgs de Mailhac-sur-Benaize et Saint-Léger-Magnazeix : les éoliennes seront en partie masquées par les arbres et quasiment invisibles depuis les bourgs ;
- Les terrains accueillant les éoliennes sont tous exploités :
  - 2 éoliennes en terrain agricole ;
  - 5 éoliennes dans un bois disposant en majorité d'un plan de gestion et dont 3 hectares en moyenne sont récoltés chaque année.

Le défrichage de 2,7 hectares prévu pour les éoliennes s'intégrera donc naturellement aux coupes annuelles.

En complément, EDF Renewables financera plus de 3 hectares de plantation forestière via le fonds national dédié.



### LES MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

- Protéger la forêt et le patrimoine local
- Améliorer l'accès pour les promeneurs
- Dynamiser l'offre touristique locale



# Participez à l'enquête publique

L'enquête publique  
sur le projet éolien  
de Mailhac-sur-Benaize  
se déroulera

**du lundi 4 février  
au vendredi 8 mars 2019**



**VOUS  
INFORMER**

Vous pouvez prendre connaissance du dossier  
d'enquête publique



en vous rendant à la mairie  
de **Mailhac-sur-Benaize**  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30  
et de 13 h 30 à 16 h 30



sur le site internet de la préfecture  
de la Haute-Vienne :

[www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)

rubriques > politiques publiques  
> environnement risques  
naturels et technologiques  
> ICPE



**RENCONTRER  
LES COMMISSAIRES  
ENQUÊTEURS**

Une commission d'enquête a été désignée par  
décision du président du tribunal administratif  
de Limoges.

Vous pourrez rencontrer un commissaire enquêteur  
à la mairie de Mailhac-sur-Benaize :

lundi	4	février	de 9 h 30	à 12 h 30
samedi	9	février	de 9 h 30	à 12 h 30
mercredi	20	février	de 13 h 30	à 16 h 30
mercredi	27	février	de 9 h 30	à 12 h 30
lundi	4	mars	de 9 h 30	à 12 h 30
vendredi	8	mars	de 13 h 30	à 16 h 30



**EMETTRE VOS  
OBSERVATIONS**

Vous pouvez formuler vos observations  
et vos propositions



sur le registre d'enquête publique ouvert  
en mairie de Mailhac-sur-Benaize



par courrier à l'attention de :

**Monsieur le Président**  
de la commission d'enquête  
Mairie de Mailhac-sur-Benaize  
14 rue de la Terre aux Feuilles  
87160 Mailhac-sur-Benaize



par voie électronique  
à l'adresse suivante :

[pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr)